

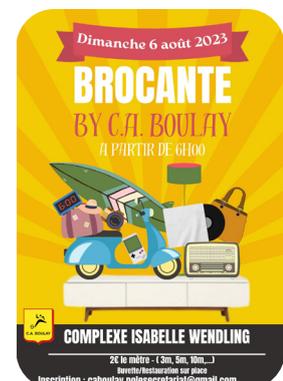
BOULAY Infos

La lettre d'informations de la Ville de Boulay-Moselle - Juillet / Août / Septembre 2023



AGENDA

- 01-02/07** **Salon du livre Boulay Bouq'In**
Organisateur : CCHPB (Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois)
 Place de la République de 10h à 19h
Programme disponible sur www.houvepaysboulageois.fr
- 08/07** **Braderie**
Organisateur : UCAB
 au centre-ville
- 13/07** **Fête nationale**
Organisateur : Ville de Boulay-Moselle
 Parc de la Schanze à partir de 18h
- 19/07** **Festival « La tête dans les nuages »**
Organisateurs : Association en Musique et Ville de Boulay-Moselle
 Parc de la Schanze à partir de 17h
- 29/07** **Séance de cinéma plein air**
Organisateur : Ville de Boulay-Moselle
 Parc de la Schanze à 22h
en cas d'intempéries à la salle Omnisports
- 05/08** **Fête patronale - Soirée Guinguette**
Organisateur : CA Boulay
 Parc de la Schanze de 19h à 1h
- 06/08** **Brocante**
Organisateur : C.A Boulay
 Complexe Isabelle Wendling à partir de 6h
- 27/08** **Fête de la basse-cour**
Organisateur : Association des Aviculteurs de Boulay
 Parc de la Schanze de 10h à 17h
- 02/09** **Braderie**
Organisateur : UCAB
 au centre-ville
- 02/09** **Marché de l'artisanat et du terroir**
Organisateurs : MJC et la Ville de Boulay
au Parc de la Schanze de 18h à 22h
- 08/09** **Cérémonie des sportifs méritants**
Organisateur : Ville de Boulay-Moselle
Salle des Fêtes à 18h30
- 09/09** **Forum des associations**
Organisateur : Ville de Boulay-Moselle
 Salle Omnisports Complexe Isabelle Wendling
de 10h à 16h



Plus d'infos sur :
boulay-moselle.fr

À NE PAS OUBLIER EN OCTOBRE :
 01/10: Octobre Rose
 01/10: Repas des aînés

Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts

La commune a démarré un test de tonte raisonnée au parc de la Schanze. L'objectif est de préserver et de favoriser la biodiversité. En effet, les herbes hautes sont le refuge de nombreux insectes et de certains auxiliaires de culture. En appliquant la méthode de la tonte raisonnée, l'écosystème se trouve protégé, la floraison et l'installation de la faune favorisées.

Concrètement, la tonte raisonnée consiste à faucher la végétation une à deux fois par an. En périphérie de ces zones, une tonte d'encadrement permet d'éviter que les herbes folles ne retombent sur les allées.



Quelques explications : la tonte régulière, méthode classique de gestion des pelouses, aboutit à une disparition progressive des plantes à fleurs, qui n'ont pas le temps de fleurir et de se reproduire. La restitution régulière des broyats de coupe ou l'apport d'engrais azoté modifient le milieu et favorisent les plantes nitrophiles (avides d'azote) comme l'ortie, les chardons ou le liseron... Ces « indésirables » seront elles, traquées à grand renfort de gyrobroyeurs ou de pesticides (interdit sur les espaces publics depuis le 01/01/2017), et ainsi de suite.

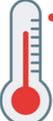
A l'inverse, pratiquer une (ou deux) fauche tardive, après la floraison des fleurs, exporter le maximum de matière fourragère pour appauvrir les sols, est à la fois plus écologique et plus économique. En effet, la pauvreté d'un sol au niveau agronomique (peu de fertilisants naturels) entraîne la diversification et favorise de nombreuses espèces rares, telles que les orchidées. La matière fourragère peut être valorisée en compost. Bien sûr, pour permettre la dispersion des escargots, chenilles et autres invertébrés, l'herbe coupée séchée restera quelques jours sur place.

Ce mode de tonte concilie à la fois l'embellissement de la commune et la biodiversité, qui est essentielle.

Un bilan régulier permettra de mesurer les effets de la tonte raisonnée sur la faune et la biodiversité.

INFOS PRATIQUES

Plan canicule 2023 : inscrivez-vous en mairie

 **+** Comme chaque année, la Ville de Boulay a établi un dispositif de surveillance canicule en prévision des fortes chaleurs.

Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées peuvent adhérer à ce dispositif en s'inscrivant au registre communal des personnes fragiles en contactant la mairie au **03 87 79 18 31**.

En cas de canicule, une plateforme d'appels téléphoniques est mise en place pour s'assurer de la bonne santé de la personne et lui rappeler les bons gestes à adopter face à la hausse des températures. Sans réponse de la personne inscrite sur le registre ou de sa personne référente, les secours interviendront.

Quelques conseils :

- Buvez de l'eau régulièrement, même si vous n'avez pas soif
- Restez dans des endroits frais
- Mangez en quantité suffisante, évitez l'alcool
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps (brumisateur, robinet, etc...)
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- En cas d'urgence, contactez le 15



Canicule Info Service : 0 800 06 66 66

(appel gratuit depuis un poste fixe)